

Mobilisation partenariale, participation citoyenne, mise en cohérence des dispositifs : à quelques semaines de la date butoir fixée pour la finalisation des nouveaux contrats "Engagements quartiers 2030", la secrétaire d'Etat a adressé aux préfets le 4 janvier 2024 une instruction relative à leur gouvernance.

Après la diffusion de la [nouvelle géographie prioritaire](#) [1] d'intervention de la politique de la ville fin décembre, l'instruction du 4 janvier 2024 précise les attendus sur 3 points clés de la réussite de ces nouveaux contrats : la mobilisation et l'engagement des partenaires, la participation citoyenne sur la durée du contrat, la convergence des interventions entre les différents acteurs publics.

## La mobilisation partenariale

Suivant l'application de la loi du 21 février 2014 et les résultats des évaluations des contrats de ville menées en 2022, une mobilisation large des partenaires est attendue, en particulier de l'ensemble des collectivités (EPCI et communes concernées, départements et régions), des services de l'Etat et de ses opérateurs, ainsi que des acteurs privés, par exemple la Banque Publique d'investissement (BPI). La négociation des contrats devra permettre d'obtenir des engagements concrets et mesurables (interventions spécifiques, politiques sectorielles, mobilisation des fonds européens via les régions par exemple), qui feront l'objet d'un suivi annuel à l'échelle de chaque contrat de ville et, à l'échelle régionale, lors d'une réunion spécifique des services de l'Etat.

## La participation citoyenne

Incontournable dans la période d'élaboration des contrats, chaque contrat de ville devra également formaliser les modalités envisagées de la participation durant les 6 années et les moyens mis à disposition. Le format de la participation citoyenne sera défini au regard du contexte local, en s'appuyant le cas échéant sur les démarches existantes, en articulant plusieurs formes et outils et en soutenant le déploiement de dynamiques nouvelles lorsque c'est nécessaire.

A noter, l'instruction présente une synthèse nationale du volet numérique de la concertation "Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers" initiée en mai 2023 dans le prolongement de la mise en place de la commission présidée par Mohamed Mechmache. Des [synthèses départementales](#) [2] de ces contributions (particulièrement nombreuses dans le Pas-de-Calais et le Nord) sont disponibles en ligne.

## Assurer la convergence des interventions de l'Etat et de l'Union européenne

La convergence et l'articulation des différents dispositifs seront à rechercher à différents niveaux, en fonction des dynamiques locales :

- entre les dispositifs de la politique de la ville : le contrat de ville a vocation à "intégrer les stratégies propres à chacun des dispositifs spécifiques conduits sur le territoire" (PRE, cité éducative, cité de l'emploi, NPNRU...);
- une convergence avec les contractualisations locales, telles que les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), les contrats locaux de santé, les conventions territoriales de la CAF, les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration. Cette convergence pourra aller "jusqu'à un contrat unique si celle-ci convient aux prérequis de chaque contractualisation";
- articulation des crédits d'intervention entre les crédits de la politique de la ville, et les crédits mobilisables auprès du fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), de la DILCRAH, de la MILDECA et au titre des politiques de lutte contre la pauvreté, de la protection de l'enfance et de l'intégration des personnes étrangères.

- mobiliser les fonds européens de la politique de cohésion (FEDER, FSE + notamment).



Paris, le 4 janvier 2023

La secrétaire d'Etat chargée de la  
citoyenneté et de la ville

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de  
région et de département – France  
métropolitaine

Copie à

*Madame la directrice générale des  
collectivités locales*

*Monsieur le directeur de l'Agence  
nationale de la cohésion des territoires*

**Objet : Instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers  
2030**

Annexes : 3

- La mobilisation des acteurs institutionnels
- La structuration et la gouvernance des contrats de ville
- Synthèse nationale des contributions recueillies sur la plateforme « Quartiers 2030 vos projets pour les quartiers »

L'année 2024 marque une étape majeure pour la politique de la ville, 10 ans après la parution de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy.

Après le lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République à Marseille (13) le 26 juin 2023 et le comité interministériel des villes (CIV) présidé par la Première ministre le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes (78), vous êtes mobilisés avec les élus et les acteurs locaux pour signer de nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030 avant le 31 mars 2024, conformément à la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains que j'ai signée le 31 août 2023.

Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains. Il doit constituer le cadre de déploiement de stratégies territorialisées permettant de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l'échelle de chaque territoire, en lien étroit avec les habitants.

## Instruction sur la gouvernance des contrats de ville 2024-2030

**Poids :** 809.35 Ko

[Téléchargement](#) [3] [Favoris +](#) [4]

Type d'actualites: [Information générale](#) [5]

Dates: Lundi 15 janvier 2024 - 07:30

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [6]

Publié le 15 janvier 2024

**URL de la source (modifié le 24/01/2024 - 13:23):** <https://www.irev.fr/actualites-0/gouvernance-des-contrats-de-ville-2024-2030-une-instruction-precise-les-attendus>

### Liens

[1] <https://www.irev.fr/actualites-0/la-geographie-prioritaire-2024-2030>

[2] <https://quartiers2030.anct.gouv.fr/pages/resultats>

[3] [https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/instruction\\_gouvernance\\_des\\_contrats\\_de\\_ville\\_04012024.pdf](https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/instruction_gouvernance_des_contrats_de_ville_04012024.pdf)

[4] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>